

SERVICE FINANCES
EM/GLN

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 DECEMBRE 2009
DELIBERATION

OBJET : Décision modificative n° 3

Rapporteur : Ronan LATIMIER

Il est proposé au conseil municipal de modifier le budget primitif 2009 et de procéder à des inscriptions budgétaires complémentaires.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier », et après en avoir délibéré,

- APPROUVE cette proposition à l'unanimité (deux abstentions)

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
L'adjointe déléguée aux ressources humaines

Marie-Bernadette LE NEVE.